



AVIS DE DISPONIBILITÉ DES DOCUMENTS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES D'H₂O INNOVATION INC.

Vous recevez cet avis car H₂O Innovation inc. (la « **Société** ») a décidé d'utiliser la procédure de notification et d'accès (« **Procédure de notification et d'accès** ») comme autorisée par le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* et le *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti* (« **Règlement 54-101** ») afin de transmettre l'avis d'assemblée, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 20 octobre 2022 (la « **Circulaire** ») et le rapport annuel pour l'exercice se terminant le 30 juin 2022 (les « **Documents d'Assemblée** ») à ses actionnaires en prévision de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu le mardi 6 décembre 2022 à 10h30 (heure de l'Est) au siège social de la Société situé au 330, rue St-Vallier Est, Suite 340, Québec, Québec, G1K 9C5 (l'« **Assemblée** »). Vous pourrez assister à l'Assemblée en personne, par webdiffusion à l'adresse suivante : <https://snwebcastcenter.com/webcast/h2o/agm2022/fr> ou par téléphone au (416) 764-8646 et (888) 396-8049 (sans frais). La Procédure de notification et d'accès est une alternative de distribution des Documents d'Assemblée soucieuse de l'environnement, laquelle réduit l'utilisation de papier ainsi que la consommation d'énergie et diminue également les coûts d'impression et les frais postaux de la Société.

Le présent avis fournit les informations prescrites par le Règlement 54-101 relatives à la date et à l'heure de l'Assemblée, aux questions qui y seront votées et aux instructions pour accéder aux Documents d'Assemblée et pour demander une copie papier des Documents d'Assemblée. Un formulaire de procuration (si vous êtes un actionnaire inscrit) (le « **Formulaire de procuration** ») ou un formulaire d'instructions de vote (« **FIV** ») (si vous êtes un actionnaire non-inscrit) est également joint au présent avis, vous permettant de voter vos actions ordinaires.

ACCÈS AUX DOCUMENTS D'ASSEMBLÉE

Les Documents d'Assemblée peuvent être consultés en ligne sur le profil de la Société au www.sedar.com ou sur le site internet de la Société au <https://www.h2oinnovation.com/fr/assemblee-generale>.

DATE ET LIEU DE L'ASSEMBLÉE

L'Assemblée aura lieu le mardi 6 décembre 2022 à 10h30 (heure de l'Est) au siège social de la Société situé au 330, rue St-Vallier Est, Suite 340, Québec, Québec, G1K 9C5. Vous pourrez également assister à l'Assemblée par webdiffusion à l'adresse suivante : <https://snwebcastcenter.com/webcast/h2o/agm2022/fr> ou par téléphone au (416) 764-8646 et (888) 396-8049 (sans frais). Des informations sur les conditions et les restrictions de participation à l'Assemblée sont disponibles dans l'avis de convocation joint à la Circulaire.

QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

Lors de l'Assemblée, les actionnaires seront appelés à :

1. Recevoir les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2022. L'information relative à la présentation des états financiers consolidés audités de la Société peut être consultée à la rubrique 2.1 – *Présentation des états financiers consolidés audités* de la Circulaire ;
2. Élire les administrateurs de la Société pour la prochaine année. L'information relative à l'élection des administrateurs de la Société peut être consultée à la rubrique 2.2 – *Élection des administrateurs* de la Circulaire ;
3. Nommer l'auditeur de la Société pour l'exercice se terminant le 30 juin 2023 et autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération. L'information relative à la nomination de l'auditeur peut être consultée à la rubrique 2.3 – *Nomination de l'auditeur* de la Circulaire ; et
4. Examiner toute autre question pouvant être dûment soumise à l'Assemblée ou à tout ajournement de celle-ci.

OBTENTION DES COPIES PAPIER DES DOCUMENTS D'ASSEMBLÉE

Les actionnaires peuvent demander qu'une copie papier des Documents d'Assemblée leur soit transmise, sans frais, par voie postale. Les demandes peuvent être effectuées pendant une durée d'un an à compter de la date de dépôt de la Circulaire sur SEDAR (i) en appelant la Société, sans frais, au 1-888-688-0170 (au Canada ou aux États-Unis), en indiquant votre nom et votre adresse postale ou (ii) par courriel au info@h2oinnovation.com, en indiquant votre nom et votre adresse postale.



Les copies papier des Documents d'Assemblée seront envoyées dans les trois (3) jours ouvrables suivant votre demande, si une telle demande est effectuée avant la date de l'Assemblée, ou dans les dix (10) jours ouvrables suivant votre demande, si une telle demande est effectuée après la date de l'Assemblée. Pour vous assurer de recevoir les Documents d'Assemblée avant la date limite de vote et la date d'Assemblée, votre demande devra être effectuée auprès de la Société dans les plus brefs délais et au plus tard à 16 h (heure de l'Est) le 22 novembre 2022.

Veillez noter que les actionnaires ne recevront aucun Formulaire de procuration ou FIV additionnel et devront conserver le Formulaire de procuration ou le FIV joint au présent avis pour procéder au vote de leurs actions ordinaires.

Les actionnaires ayant des questions concernant la Procédure de notification et d'accès peuvent contacter la Société de fiducie TSX (Canada), en sa qualité d'agent de transfert de la Société, sans frais, au 1-888-433-6443 (Canada et États-Unis) ou au 416-682-3801 (autres pays).

VOTE

Pour être valide, une procuration doit être reçue par la Société de fiducie TSX au plus tard le 2 décembre 2022 à 17 h (heure de l'Est). Veuillez vous référer aux instructions se trouvant dans le Formulaire de procuration ou dans le FIV pour plus d'informations sur la procédure à suivre afin de voter vos actions conformément à cette méthode.

Il est fortement recommandé de voter par procuration avant l'Assemblée. Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent aussi assister à l'Assemblée en personne où ils peuvent participer, voter et soumettre des questions. Les actionnaires ne seront pas en mesure de voter s'ils assistent à l'Assemblée par téléphone ou par le biais de la webdiffusion.

IL EST RAPPELÉ AUX ACTIONNAIRES DE CONSULTER LES DOCUMENTS D'ASSEMBLÉE PRÉALABLEMENT AU VOTE.